Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Développement de la main-d'œuvre
124, rue Pileu
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-5386, poste 1260
Télécopieur : 418 275-7062
Courriel : dmo.postsecondaire@mashteuiatsh.ca

PROGRAMME DE SOUTIEN
aux études secondaires

Table des matières

1. PRÉAMBULE 3

1.1. INTRODUCTION 3

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME 4

3. CRITÈRES ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME 4

3.1. CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ 4
3.2. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ 4
3.3. DEMANDE DE RÉVISION 4

4. VOLET - PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 5

4.1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5
4.2. CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ADMISSIBILITÉ 5
4.3. NATURE DE L'AIDE 5

5. VOLET - ÉLÈVE ATHLÈTE 5

5.1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5
5.2. CONDITIONS SPÉCIFIQUES 5
5.3. NATURE DE L'AIDE POUR LE PROGRAMME SPORTS-ÉTUDES 6

6. APPEL DES DEMANDES ANNUELLES 6

7. SERVICES ET AUTRES PROGRAMMES DU DMO 6

8. RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET RENDRE COMPTE 7

8.1. RÉSULTATS ESCOMPTÉS 7
8.2. RENDRE COMPTE 7

1. Préambule

1.1. Introduction

La jeunesse constitue une priorité pour les Pekuakamiulnuatsh, car elle représente l'avenir de la Première Nation. Pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'éducation est au cœur de ses priorités et considère que la période des études secondaires est une phase cruciale pour le développement du jeune. C'est pour cette raison que le parcours complet du niveau secondaire a été établi dans la communauté. L'école secondaire Kassinu Mamu offre un service d'enseignement complet et comparable à ceux de la province en plus d'offrir des programmes uniques en lien avec l'identité propre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. De ce fait, aucun financement n'est offert pour un parcours au secondaire à l'extérieur de la communauté, sauf pour les demande de programme sports-études.

Le programme de soutien aux études secondaires répond à des éléments importants de la mission de la direction de l'Éducation et main-d'œuvre qui vise entre autres à conseiller et soutenir les Pekuakamiulnuatsh dans le développement de leur cheminement scolaire et professionnel et assurer la diplomation.

Administré par le Développement de la main-d'œuvre (DMO) de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, il se divise en deux volets :

- **Persévérance scolaire**
- **Élève athlète**

<u>Persévérance scolaire</u>
La persévérance est un élément clé pour la réussite des jeunes de la communauté. Une mobilisation de toute la collectivité est donc nécessaire. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend être le leader de cette mobilisation en s'assurant que les jeunes connaissent les perspectives pour leur avenir, qu'ils aient le soutien nécessaire pour leur réussite et qu'ils soient encouragés. Le programme quant à lui, propose une mesure financière qui saura motiver le jeune à la poursuite de ses études. Une allocation de persévérance est donc offerte aux élèves pour les encourager.

<u>Élève-Athlète</u>
Certains jeunes de la communauté se sont vu reconnaitre un statut d'athlète de haut niveau. Ces jeunes étudiants qui ont un talent sportif ont la possibilité de suivre un des programmes de **Sport-études reconnu au Québec**. Ces programmes permettent à l'élève de concilier ses objectifs académiques et sportifs, à la condition d'accorder une priorité à sa réussite scolaire. Afin de soutenir le développement des élèves athlètes de haut niveau de la communauté, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a décidé d'adopter une mesure de financement afin de les accompagner, eux et leur famille, dans leurs cheminements.

Il est à noter que seuls les programmes sports-études sont éligibles, les demandes pour des programmes de concentration ne sont pas admissibles.

Pour accéder au programme, l'élève Pekuakamiulnuatsh et le parent/tuteur doivent remplir <u>annuellement</u> le formulaire « *Demande de soutien aux études secondaires* » et répondre aux critères et conditions d'admissibilités de ce programme. Le document doit dûment rempli et être remis au plus tard le 30 septembre. Les demandes reçues après cette date seront automatiquement rejetées.

2. Objectifs du programme

Accompagner le jeune Pekuakamiulnu, résident de la communauté vers sa réussite scolaire et sa diplomation au niveau du secondaire.

Soutenir le développement scolaire et sportif des élèves athlètes de haut niveau.

Connaître le parcours académique des jeunes de la communauté et s'assurer que tous fréquentent l'école.

3. Critères et conditions d'admissibilité au programme

3.1. Critères généraux d'admissibilité

L'élève doit :

a) Être membre inscrit de la bande des Pekuakamiulnuatsh et avoir sa résidence permanente dans la communauté de Mashteuiatsh ou dans un camp dûment reconnu par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, excepté pour l'allocation de persévérance scolaire pour les étudiants fréquentant Kassinu Mamu, où tous les étudiants sont admissibles;

b) Être inscrit et fréquenter à temps plein un établissement secondaire reconnu par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES).

c) Répondre aux conditions spécifiques d'admissibilité de chacun des deux volets offerts.

3.2. Conditions générales d'admissibilité

a) Déposer annuellement , au plus tard le 30 septembre, le formulaire « Demande de soutien aux études secondaires *» selon les critères spécifiques du ou des volets, dûment complété et accompagné de tous les documents exigés dans les délais prescrits (consulter le formulaire pour la liste des documents exigés et pour connaitre les délais);

*Formulaire « *Demande de soutien aux études secondaires* **»** est disponible sur le site internet : www.mashteuiatsh.ca sous l'onglet ***Accès rapide, Emploi et formation, Zone pour étudiant, Programme soutien aux études, section Secondaire.***

b) Les bénéficiaires de ce programme sont dans l'obligation d'aviser le DMO de tout changement pouvant interférer avec la demande initiale (déménagement, abandon, arrêt temporaire, changement de programme, etc.). Des montants versés en trop ou perçus sans droit pourraient être facturés. Une entente de remboursement des sommes dues devra être signée avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

De fausses déclarations pourraient entrainer une pénalité d'accès au programme (un ou deux ans). Cette fausse déclaration pourrait également entrainer des accusations criminelles.

3.3. Demande de révision

Suite à la décision rendue dans le cadre de ce programme, l'étudiant qui croit qu'une erreur a été commise ou qu'il a de nouvelles informations à transmettre, peut déposer une demande de révision détaillée par écrit dans les quarante (40) jours suivant la réception d'un avis de décision en l'adressant à la direction du Développement de la main-d'œuvre à l'adresse suivante : 124, rue Pileu Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0 ou à l'adresse courriel : receptiondmo@mashteuiatsh.ca

Au-delà du délai de 40 jours, la demande de révision sera refusée.

4. Volet - Persévérance scolaire

4.1. Objectif spécifique

Souligner la persévérance scolaire, la présence en classe des élèves et les encourager à poursuivre leur cheminement académique.

4.2. Conditions spécifiques d'admissibilité

a) L'élève et le parent/tuteur doivent remplir annuellement, au plus tard le 30 septembre, le formulaire « *Demande de soutien aux études secondaires* » et fournir les documents obligatoires.

4.3. Nature de l'aide

Une allocation de persévérance de 200 $ par année sera versée, par chèque ou par dépôt direct à l'élève, en un (1) versement prévue en mars suite à la réception de la deuxième communication (bulletin) et ce, si la demande de soutien a été rempli et été transmis au DMO avant le 30 septembre.

Pour les étudiants fréquentant Kassinu Mamu, le document sera fourni directement par l'établissement.

- Une correspondance par courrier ou par courriel sera envoyée aux parents/tuteurs de l'élève, afin de les informer à propos de l'admissibilité de l'élève dès que tous les documents exigés seront reçus.

5. Volet - Élève athlète

5.1. Objectif spécifique

Soutenir le développement scolaire et sportif des élèves athlètes de la communauté qui participe à un programme sports-études reconnus par le MÉES, à la condition d'accorder une priorité à leur réussite scolaire.

5.2. Conditions spécifiques

a) L'élève et le parent/tuteur doivent remplir annuellement le formulaire « *Demande de soutien aux études secondaires* » et fournir les documents obligatoires;

b) L'élève doit être inscrit à temps plein dans un programme sport-étude et dans un établissement d'enseignement reconnu par le MÉES*. Consulter la liste officielle sur le site du Ministère :

http://www.education.gouv.qc.ca/organismes-de-loisir-et-de-sport/programmes-sport-etudes-au-quebec/liste-des-programmes-reconnus/

c) L'élève doit être reconnu par sa fédération sportive.

*Exceptionnellement, un élève de 6e année au primaire qui a été surclassé au niveau sportif et est intégré dans un programme sport-étude sera admissible à ce volet et ce, pour le remboursement de certains frais. (Voir point 5.3 pour les détails)

5.3. Nature de l'aide pour le programme sports-études

Dépenses admissibles	Montants admissibles	Détails des versements	Versements effectués :
Transport Sport-étude (si pension obligatoire)	0.24 $/km De la résidence permanente à l'établissement Minimum : 15 $ - Maximum : 500 $	4 fois par année Août, novembre, décembre et juin	Aux parents (chèque ou dépôt direct)
Pension Sport-étude (si obligatoire)	Coût de la pension jusqu'à un maximum de 560 $ / mois	Sur présentation de la lettre de l'équipe et de la famille d'accueil Août à juin	
Frais d'inscription	Coût total des frais selon les taux de l'établissement et/ou l'équipe	Sur réception de pièces justificatives	À l'établissement (ou l'équipe)

- Tous les versements sont effectués le dernier vendredi du mois. Les versements seront détaillés via un « Rapport individuel de projet » fourni par le DMO au début de l'année scolaire.
- Le formulaire « adhésion au dépôt direct » est disponible sur le site de www.mashteuiatsh.ca (voir lien page 4 point 3.2).
- Aucun autre frais ne sera remboursé.

6. Appel des demandes annuelles

Les formulaires « *Demande de soutien aux études secondaires* » seront disponibles via le site internet de www.mashteuiatsh.ca ou à la réception du DMO en juin de chaque année, et ce pour l'année scolaire suivante.

Les dates limites pour la remise de tous les documents obligatoires est le 30 septembre.

7. Services et autres programmes du DMO

Les services sont offerts directement au bureau du DMO.
Les différents programmes et formulaires sont disponibles sur le site internet : www.mashteuiatsh.ca sous l'onglet ***Accès rapide, Emploi et formation.***

Aide-conseil – information sur le marché du travail et des formations

- Services d'orientation professionnelle
- Activités d'aide à la recherche d'emploi :
  Rédaction de curriculum vitae ;
  Préparation à une entrevue.
- Conseiller en formation
- Session privée ou publique d'information sur le marché du travail
- Salle multiservice :
  Babillard d'offre d'emploi ;
  Ordinateur disponible pour recherche d'emploi.

Centre services emploi et formation de Mashteuiatsh (CSEF) et ses mesures

Le CSEF offre des services et des mesures d'emploi et de formation au Pekuakamiulnuatsh résident, dans l'optique de les intégrer ou de les soutenir à un retour sur le marché du travail.

Mesures de formation et perfectionnement

- Formation professionnelle
- Lancement d'entreprises
- Formation générale

Mesures d'employabilité

- Initiative de création d'emploi
- Formation en milieu de travail
- Aide au travailleur autonome
- Emploi étudiant

Programme postsecondaire

Favoriser l'accès à la formation professionnelle et aux études postsecondaires au Pekuakamiulnuatsh désireux d'intégrer ou poursuivre un programme d'études de niveau :

- Secondaire professionnelle;
- Collégiale;
- Universitaire.

8. Résultats escomptés et rendre compte

8.1. Résultats escomptés

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et (conseil des Élus) établissent annuellement les résultats spécifiques escomptés et confirment les indicateurs qui serviront de paramètres d'évaluation.

8.2. Rendre compte

Éducation et main-d'œuvre rendra compte de l'administration du programme à Katakuematsheta annuellement. Les éléments requis pour le rendre compte sont :

- Le rapport financier;
- Le nombre d'élèves accompagnés par volets;
- L'évaluation en regard des indicateurs identifiés annuellement par Katakuematsheta.

Le rendre compte aux Pekuakamiulnuatsh se fera via le rapport annuel de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.